

Chasser en Wallonie

Cette fiche d'inscription dûment complétée doit être renvoyée pour le **14 janvier** au plus tard par lettre recommandée à la poste à l'adresse indiquée ci-contre ou par voie électronique via (<https://monespace.wallonie.be>) - <http://www.wallonie.be/demarches/20500-s-inscrire-a-l-examen-de-chasse-enwallonie>



Service public de Wallonie

Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Département de la Nature et des Forêts

Direction de la Chasse et de la Pêche

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

Mme Ghislaine Bertrand

Tél. : 081 33 59 01

E-mail : ghislaine.bertrand@spw.wallonie.be

Examen de chasse 2027 Inscription

1. Coordonnées du demandeur

N° de registre national

..... -

☐ M. Nom

☐ Mme

Prénom

Date de naissance

.. / .. / ..

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Commune

Pays

Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone

Téléphone

Téléphone

E-mail

2. Inscription à l'examen de chasse

2.1. Épreuve

☐ Épreuves théorique et pratique

☐ Épreuve pratique seule

NB : ne peuvent s'inscrire à l'épreuve pratique seule que les personnes possédant une attestation valide de réussite à l'épreuve théorique de l'examen de chasse organisé en Wallonie.

2.2. Période

Épreuve pratique, 1ère sous-épreuve - Mois de mai (Facultatif : cocher la période souhaitée, il en sera tenu compte dans la mesure du possible)

☐ Période 1 - 1ère semaine

☐ Période 2 - 2ème semaine

☐ Pas de préférence

NB : à l'issue de la 1ère sous-épreuve, vous pourrez indiquer sur place vos préférences pour la seconde se déroulant fin mai.

2.3. Langue

☐ Langue française

☐ Langue allemande

3. Protection de la vie privée et voies de recours

3.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

3.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>